

L'îlot 13 à Genève : Prix Interassar 2001

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **73 (2001)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ILOT 13 A GENEVE

Prix Interassar 2001

L'

l'îlot 13, au cœur de Genève, fait partie de ces ensembles urbains qui ont tardé à prendre leur forme définitive et focalisent de ce fait une large partie du débat politique et architectural en cours.

Des immeubles datant du XIX^{ème} siècle y côtoient des maisons du XVIII^{ème}, les premières bâties sur la ceinture de l'îlot, les secondes implantées selon un découpage parcellaire plus ancien. Cette situation a empêché jusqu'à ce jour la mise en forme d'un îlot complet et cohérent.

Sa forme fracturée et accidentée, sa mixité, ses ouvertures sur l'extérieur, le type d'habitat et d'activités qui s'y sont développés ont contribué à donner à ce lieu son caractère et son identité, malgré son aspect inachevé.

PROJET ET PARTI D'IMPLANTATION

Le projet réalisé ici propose une densification par l'implantation de deux immeubles de logements HLM et d'un bâtiment de logements pour étudiants. Seuls deux bâtiments sur trois sont construits à ce jour. Ils se situent sur la rue de Montbrillant.

Le principe général d'implantation vise à exploiter, tout en les préservant, les qualités et le caractère du lieu. En proposant d'implanter un bâtiment en travers de la cour, il maintient l'ouverture de l'îlot sur le parc voisin, et propose un nouvel ordre, entre celui de l'îlot urbain et celui du parcellaire plus ancien. Il crée ainsi une série d'espaces de cour liés les uns aux autres, et débouchant sur la rue.

Le projet consiste à redéfinir les rapports entre anciens et nouveaux bâtiments en apportant un nouvel équilibre, une nouvelle configuration au lieu.

Les bâtiments réalisés à ce jour sont un immeuble de logement pour étudiants de 32 chambres, en bois, et un immeuble de logements subventionnés, distribués par coursives.

Un bâtiment reste à bâtir sur la rue des Gares, de 6 étages sur un rez de chaussée entièrement évidé, il complètera le futur équilibre de l'îlot.

IMMEUBLE DE LOGEMENTS POUR ETUDIANTS, 16-18, RUE DE MONTBRILLANT

Ce bâtiment contient et exprime l'essentiel des idées du projet : Son matériau, - le bois - et sa volumétrie le font appartenir à la famille des bâtiments de cour, bien qu'il affleure sur la rue de Montbrillant en créant un ensemble avec l'ancienne maison de quartier. Par son implantation dans l'enceinte de l'îlot, il en accompagne et en gère les parcours, et définit des espaces de cour différenciés et articulés.

Il est constitué de deux ailes, de deux étages sur rez, faisant chacune corps avec un des bâtiments voisins. Ce dispositif permet de créer un passage piéton traversant tout le site et d'aménager au premier étage une plate-forme ajourée en mélèze, qui permet d'accéder aux appartements en offrant un grand espace d'accueil extérieur.

Il contient 8 appartements abritant au total 32 étudiants.

Au rez-de-chaussée se situent des locaux destinés à l'artisanat ou au commerce.

Sa typologie et sa structure sont fondées sur l'unité de base, la chambre, qui définit la trame constructive de tout le bâtiment.

Chaque appartement contient 4 chambres identiques et un séjour-

cuisine qui, comme les couloirs, s'adapte selon la situation du logement dans le bâtiment.

L'immeuble est intégralement construit en bois à partir du 1^{er} étage. Largement préfabriqué, il utilise des procédés contemporains comme les dalles à caisson, les éléments de toitures autoportants isolants et les panneaux en particules de bois.

La façade est composée de panneaux en mélèze, et le rez-de-chaussée est en béton apparent.

Maître d'ouvrage : Coopérative « Cigué »

Coopérative de logement pour personnes en formation -18, rue de Candolle - 1205 GENEVE

Architecte et réalisation : Atelier 89 architectes

Programme : 8 appartements de logements pour étudiants. Contenant chacun quatre chambres, et un séjour-cuisine. 8 locaux artisanaux de 30 à 100 m² (rez-de-chaussée)

Surface brute totale : 1627 m²

Volume SIA : 6'400 m³

Coût : 465 FS par m³

IMMEUBLE DE LOGEMENTS SUBVENTIONNES 20-22, RUE DE MONTBRILLANT

Le gabarit de ce bâtiment s'inscrit dans la continuité des bâtiments du front de la rue de Montbrillant, à l'exception d'un volume qui se retourne à son extrémité sud, en encorbellement au dessus de la cour créée par la maison de quartier et le nouvel immeuble en bois de logements pour étudiants. Ce geste permet de conforter et d'accompagner celui créé par l'implantation particulière du bâtiment précité. En ce sens, il est indissociable du nouveau plan général de l'îlot.

Il contient 25 logements subventionnés offrant un total de 95 pièces.

Tous les appartements sont accessibles depuis une seule cage d'escalier et des coursives extérieures.

Sur la rue de Montrbillant ils sont traversants, alors que dans la tête du bâtiment ils s'orientent au sud. Malgré des choix constructifs dictés par un souci d'économie, un soin particulier a été porté à la façade sur rue. Son caractère s'apparente à celui des immeubles voisins datant du XVIIIème siècle: Murs en maçonnerie crépie, percements réguliers et homogènes, volets. L'ordonnement des baies et des volets asymétriques, en mélange non traité, donnent toutefois au bâtiment un aspect contemporain. Son attique en cuivre et un balcon au sixième étage inscrivent la superstructure de l'immeuble dans la continuité des toitures voisines.

Maître d'ouvrage : Fondation immobilière de droit public « Vernier Aviation » 1211 GENEVE
Architecte : Atelier 89 architectes
Programme : 25 appartements subventionnés de 2 à 5 pièces, pour un total de 95 pièces, cuisines incluses
 250 m2 de commerces au rez-de-chaussée.
Surface brute totale : 2'650 m2
Volume SIA : 8500 m3
Coût : Non communiqué par l'entreprise générale

IMMEUBLE 11 - 13 RUE DES GARES

L'immeuble projeté aux Nos 11 et 13 rue des Gares est destiné à fermer la grande ouverture de l'îlot côté gare, tout en laissant un large passage public au rez-de-chaussée.

Haut de six étages plus attique, il ferme la perspective créée depuis le parc des Croquettes par l'immeuble de la Ciguë. Il n'est pas exactement aligné sur un improbable front de rue, mais fait un angle exact avec les façades intérieures de l'immeuble 15-15 bis rue des Gares. Cette position permet de dégager l'angle sud-ouest du bâtiment, et d'ouvrir une portion de façade au sud. Sa façade sur cour, orientée à l'ouest, sera dotée de larges balcons coursives, par lesquels on accèdera aux appartements. Sa façade rue sera plus fermée, pour se protéger des nuisances du trafic ferroviaire. En l'état, le projet prévoit 29 appartements de 4 à 6 pièces pour un total de 122 pièces, cuisines incluses.

Ce projet devait être mis en chantier dans le courant de l'an 2000. D'un point de vue architectural et urbanistique, ce bâtiment est in-

dispensable à l'équilibre du projet d'aménagement général de l'îlot 13.

CONCLUSION

En conclusion, composer un ensemble à partir d'une grande variété de fonctions et de typologies, maintenir les ouvertures de l'îlot sur l'extérieur, créer des espaces de cour qualifiés et articulés par des bâtiments au caractère affirmé nous ont paru le seul moyen d'exploiter et de renforcer les qualités de ce lieu sans le figer dans sa situation actuelle et sans le livrer à une simple opération spéculative.

Cet équilibre obtenu à partir d'éléments hybrides est représentatif à nos yeux de la condition dans laquelle on peut, au mieux, aujourd'hui, dessiner et réaliser un projet urbain en pays de démocratie.

*Atelier 89
 Bonhôte & Calame architectes
 associés - Genève
 Ivan Vuarambon architecte - Genève
 Concours EUROPAN 2 - -1991*

